

# INSCRIPTION 2020 A L'ECOLE

## Pour les enfants nés en 2017

## Pour les nouveaux arrivants sur la ville

---

Afin d'inscrire votre/vos enfant(s) à l'école nous avons besoin des documents suivants :

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Photocopie de l'attestation de paiement CAF de moins de trois mois
- Photocopies des vaccins de l'enfant (page 90 à 93) (DT – polio à jour –rappel tous les 5 ans)
- La fiche « Inscription scolaire » (manuscrite ou dématérialisée) dûment complétée par enfant
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

### Pour les personnes hébergées :

- une attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant
- photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant

### Pour les parents divorcés ou séparés :

- Justificatif de séparation ou attestation sur l'honneur du parent qui a la garde
- photocopie de la carte d'identité des deux parents

### Pour les enfants qui ont déjà été scolarisés :

- Un certificat de radiation de l'ancienne école

### Pour les enfants venant d'un pays étranger :

- Certificat de non contagion délivré par un médecin généraliste

Ces documents pourront être envoyés :

Par courrier : MAIRIE DE GOUSSAINVILLE – POLE EDUCATION Place de la Charmeuse 95190 GOUSSAINVILLE

Par Mail : [annul.adl@ville-goussainville.fr](mailto:annul.adl@ville-goussainville.fr)

Dès la réouverture de l'accueil de la mairie : une boîte aux lettres sera à disposition pour déposer votre dossier sous enveloppe.

A réception de votre dossier, il sera traité par le Pôle Education dans les plus brefs délais.

Si le dossier est complet, vous serez contacté par l'école de votre secteur pour un rendez-vous avec le directeur.

Si des éléments manquent à votre dossier, nous reviendrons vers vous pour compléter vos informations et finaliser votre inscription.